

Passerelles vers le semestre 2 de la double licence Droit-Économie

Modalités 2020/2021

A la fin du semestre 1, un étudiant peut accéder au semestre 2 de la double licence Droit-Économie si les trois conditions suivantes sont réunies :

1. L'étudiant a validé le semestre 1 de la discipline dans laquelle il est inscrit.
2. L'étudiant a validé les matières de la discipline (droit ou économie) ou des deux disciplines (droit et économie) manquantes qui figurent sur la maquette de la double licence Droit-Économie (**voir Tableau annexe ci-dessous**)
 - La validation est acquise par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'ensemble des matières manquantes passées.
 - Les examens ont lieu en janvier 2021 lors de la session 1 d'examen des licences uniques Droit (D1) et Economie et Gestion (EG1). Les dates exactes seront annoncées avant les vacances de Noël.
3. La commission de validation, au regard de la capacité d'accueil, a donné un avis favorable à l'admission de l'étudiant en double licence Droit-Économie.
 - La commission se réunit à l'issue des jurys D1 et EG1.
 - Les résultats sont communiqués de suite aux étudiants candidats.

Pour candidater à cette passerelle, les intéressés doivent impérativement envoyer au secrétariat de la scolarité (licence1.deg@contact.univ-angers.fr) l'acte de candidature téléchargeable sur le site de la faculté de droit, économie et gestion.

La date limite de réception de l'acte de candidature est fixée au **vendredi 4 décembre 2020**.

ANNEXE : Matières à valider à la fin du semestre 1 pour intégrer le semestre 2

(supposant la validation des études en cours)

	étudiants inscrits en EconomieGestion1 (UA et hors UA)	étudiants inscrits en Droit1 (UA et hors UA)	étudiants inscrits en PluriPASS (UA)	autres étudiants
Droit constitutionnel I	X		X	X
Droit civil I	X		X	X
Introduction à l'analyse économique		X	X ¹	X
Statistiques descriptives		X	X	X

¹ Sauf si UE « Introduction à l'économie » validée au S1 PluriPASS.